

Nouvelle publication

15 juillet 2021

Nous avons le plaisir de vous annoncer la publication du **Rapport annuel sur les migrations et l'asile 2020**. Le rapport donne un aperçu complet des principaux développements et débats juridiques et politiques dans le domaine de la migration et de l'asile au Luxembourg et en Europe.

Le Rapport annuel sur les migrations et l'asile en 2020 au Luxembourg

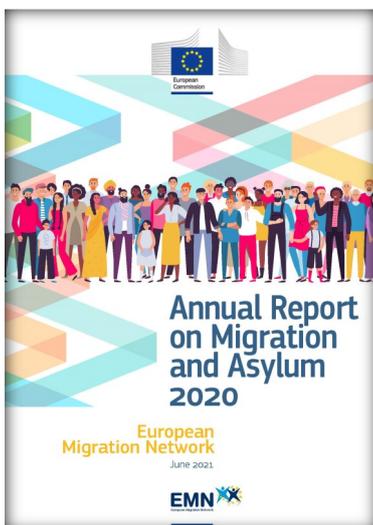
En dehors des répercussions de la pandémie de la Covid-19 sur les mouvements migratoires et la politique, trois changements clés ont eu lieu en 2020 :

- 1) La création de l'Office national de l'accueil (ONA) et du Département de l'Intégration qui remplacent l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI).
- 2) Le projet de loi n°7682 a été déposé à la Chambre des Députés. Il vise à renforcer la sécurité des cartes d'identité délivrées aux citoyens de l'Union européenne (UE) et aux membres de famille exerçant leur droit à la libre circulation, à simplifier des procédures administratives, et à modifier certaines dispositions qui concernent le regroupement familial, les transferts intragroupe (ICT) et les stagiaires.
- 3) Le projet de loi n° 7681 vise à modifier la procédure de recours contre une décision de transfert Dublin pour augmenter son efficacité tout en garantissant une sécurité juridique maximale au demandeur de protection internationale. Il propose également de modifier la loi sur l'asile en introduisant des voies de recours « extraordinaires » contre une décision finale de clôture d'une procédure et contre une décision de retrait de la protection internationale.

Le rapport complet est maintenant disponible [en français et en anglais sur notre site web](#) !



Le Rapport de synthèse au niveau européen



Le [rapport de synthèse](#) de l'EMN résume les développements dans le domaine de la migration et de l'asile au cours de l'année 2020 dans les États membres de l'UE et en Norvège.

Les thèmes communs au niveau européen étaient l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur les flux migratoires et l'amélioration de la gestion des migrations. Par ailleurs, les États membres ont adopté de nouvelles stratégies axées sur l'attraction de nouveaux talents, l'intégration des migrants au marché du travail, la coopération avec les pays tiers et la protection des migrants vulnérables.

Le départ du Royaume-Uni de l'UE a aussi donné lieu à des mesures réglementant le statut juridique des ressortissants britanniques et des membres de leur famille.